

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté du 30 septembre 2020 reportant les dates des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture, métiers de la céramique, spécialité « céramique », ouvert au titre de l'année 2020**

NOR : MICB2025384A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 30 septembre 2020, le calendrier des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe d'accès au grade de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture, métiers de la céramique, spécialité « céramique », ouvert au titre de l'année 2020 par arrêté du 31 décembre 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture, est modifié selon les dispositions suivantes.

L'épreuve unique d'admissibilité se déroulera à partir du 13 octobre 2020 en région parisienne.

Les épreuves d'admission se dérouleront à partir du 17 novembre 2020 en région parisienne.

Les convocations aux épreuves d'admissibilité et d'admission seront adressées aux candidats 15 jours avant la date de l'épreuve, sur leur espace candidat Cyclades.

Pour l'application du troisième alinéa du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, les candidats doivent remplir les conditions générales au plus tard à la date d'établissement de la liste classant par ordre de mérite les candidats déclarés par le jury.